



CONTRAT DE LOCATION

Entre le propriétaire

SARL Le Village du Moulin
Kerroc'h
29450 SIZUN
Tél : 02 98 24 10 89
Fax : 02 98 24 14 40
www.villagedumoulin.com

Et le locataire

Mr
Adresse

Tél :

Nbre Adultes

Nbre enfants

Moins de 3 ans

Moins de 16 ans

Gîte n°

Nombre de chambres

Animaux admis : OUI, cependant les chiens seront tenus en laisse

Capacité : personnes

Conditions de location

Durée de la location saisonnière : du

à 16h, au

à 10 h

Prix par semaine :

Soit un total de

€ (taxe de séjour incluse)

Prix comprenant toutes les charges : NON

En plus de la location vous seront facturées les charges détaillées ci-dessous :

- l'électricité (dont chauffage), consommation supérieure à 50 kw/semaine (1)

Un dépôt de garantie de 280 € vous sera demandé à votre arrivée en plus du solde.

Cette caution vous sera restituée à votre départ, déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de la remise en état des lieux.

Modalités

Cette location prendra effet si nous recevons à notre adresse avant le

- Un exemplaire du présent contrat daté et signé avec la mention « lu et approuvé »
- Les arrhes de € (soit 25%) à régler par chèque bancaire ou postal, libellé à notre ordre

Au-delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et je disposerai du gîte à ma convenance.

Le présent contrat est établi en 2 exemplaires.

J'ai pris connaissance des conditions générales de location précisées au verso

Fait le

à

Le propriétaire

Fait le

à

Le locataire (2)

(1) La consommation sera déterminée d'après le relevé des compteurs

(2) Faire précéder la signature de la mention « **lu et approuvé** »

ATTENTION : bien vérifier que votre contrat d'assurance habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est confié ou loué.